

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

**Arrondissement de VILLEFRANCHE-
DE-ROUERGUE**

Commune de MANHAC

15 chemin de l'Etang
12160 MANHAC
Tél. : 05 65 69 03 53
Courriel : mairie@manhac.fr



ARRÊTÉ

N°2026-28

**Arrêté portant autorisation temporaire de voirie pour travaux
Route de Montbétou 12160 Manhac**

Le Maire de la commune de MANHAC,

Vu le Code des collectivités locales,
Vu le Code de la route,
Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu la demande de Monsieur PLEGAT Dorian pour l'entreprise CEGELEC RODEZ- TSA 70011 69134 DADILLY CEDEX, qui demande l'autorisation d'effectuer des travaux de raccordement ENEDIS, sur la voie mentionnée ci-dessus sur le domaine public,
Vu l'avis favorable du Président du Conseil Départemental en date du 28 juillet 2026,
Considérant qu'il est nécessaire d'autoriser les travaux,
Considérant qu'il est nécessaire de règlementer la circulation et le stationnement durant les travaux pour la sécurité des usagers,

ARRÊTE

Article 1

Du 17 août 2026 au 13 novembre 2026 inclus, l'entreprise CEGELEC RODEZ est autorisée à réaliser les travaux de raccordement ENEDIS sur l'espace public.
L'entreprise devra remettre la chaussée en état après travaux.

Article 2

L'entreprise CEGELEC RODEZ est autorisée à fermer la circulation sur la route de Montbétou.
Les véhicules seront déviés sur la Départementale 618 durant toute la durée des travaux.

Article 3

Le stationnement des véhicules sera interdit sur la route de Montbétou durant la durée des travaux.

Article 4

La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise CEGELEC RODEZ.
De même, elle sera enlevée dans les mêmes conditions.

Article 5

La circulation pourra être rétablie avant le 13 novembre 2026 en cas d'achèvement anticipé des travaux.

Article 6

Le présent arrêté sera affiché et ampliation sera transmise à

- L'entreprise CEGELEC RODEZ
- La gendarmerie de Baraqueville
- SDIS

Fait à MANHAC, le 30/07/2026

Le Maire,
Bernard CALMELS



À Rodez, le 28 JUIL. 2026

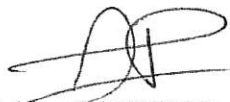
Avis de Monsieur le Président du Départemental

Projet d'arrêté de Monsieur le Maire de Manhac concernant l'instauration d'une restriction temporaire de la circulation, sur voie communale, pour permettre la réalisation de travaux ENEDIS prévue du 17 août 2026 au 13 novembre 2026 avec déviation du trafic par la RD 618.

Avis Favorable.

Fait à Rodez le 28 JUIL. 2026

**Le Président du Département,
Pour le Président et par délégation,
Le Responsable d'Aveyron Services Mobilités du Territoire Centre**



Adrien POMPIDOR